ENTREPRISES

DIFFICULTÉS À RECRUTER ?

CRÉER VOTRE PROPRE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

Si le besoin en recrutement des organisations est en augmentation, la pénurie ressentie par les employeurs dans le sourcing des candidats l'est tout autant : métiers en tension, inadéquation des profils, manque d'expérience professionnelle....
Les tensions sur le marché de l'emploi resteront fortes en France à court et moyen terme. Pour trouver de la main-d'œuvre parfaitement adaptée à leurs besoins, la loi « Avenir professionnel » accorde désormais la possibilité aux entreprises de créer leurs propres centres de formation d'apprentis. L'enjeu : pouvoir former, demain, des jeunes parfaitement adaptés à leurs métiers et à leur culture.

Quelles sont les clés pour réussir la création de votre CFA ?

GESTION DES COMPÉTENCES

La loi «Avenir Professionnel» accorde de la souplesse dans la construction de formations sur mesure. Un nouvel environnement adapté et adaptable aux besoins de l'entreprise, qui apporte des éléments de réponse à l'évolution des métiers et des compétences. Le CFA d'entreprise peut proposer des contenus de formation ajustés à vos besoins et non pourvus par le système d'apprentissage traditionnel.

UNE PARADE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Afin de renforcer leur image « Marque Employeur », grands comptes et entreprises de taille intermédiaire peuvent créer leur propre CFA. Optimiser le dispositif de recrutement afin d'intégrer de nouvelles ressources, tout en maîtrisant le rythme des enseignements permet d'en finir avec le modèle classique de l'apprentissage, basé sur l'alternance entre semaines de cours et d'immersion en entreprise. Une pratique qui devient urgente dans les secteurs en tension confrontés à une pénurie de candidats.

UN OUTIL AU SERVICE DE LA POLITIQUE ALTERNANCE

Le CFA d'entreprise permet d'adapter la formation aux compétences de l'apprenti. En conjuguant des solutions RH et organisationnelles, le CFA devient alors un véritable outil au service de la politique alternance de l'entreprise et permet d'accueillir d'autres publics en contrat de professionnalisation ou en reconversion par l'alternance.

UN ASSOUPLISSEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Si la loi « Avenir Professionnel » assouplit les conditions de création du CFA d'entreprise, elle impose toutefois d'en structurer la démarche : choix du portage juridique, définition de l'organisation administrative et pédagogique, évaluation des synergies avec les acteurs de formation historiques, relations avec les opérateurs de compétences et les Régions, sécurisation du modèle économique,..., et pilotage du référentiel QUALIOPI, qui encadre le financement

ORCOM EST UN EXPERT DE RÉFÉRENCE DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE. SON EXPÉRIENCE ET SON SAVOIR-FAIRE SPÉCIFIQUE SONT D'UN PRÉCIEUX APPUI POUR S'ENGAGER AVEC RÉUSSITE DANS LA CRÉATION D'UN CFA CLÉ EN MAINS.

UNE EXPERTISE RECONNUE

Depuis plus de 35 ans, ORCOM accompagne les acteurs de la formation sur l'ensemble de leurs composantes, qu'il s'agisse des CFA historiques nés avant la Loi « Avenir professionnel » ou des organisations qui se sont saisies de la réforme et nous font confiance :

- **pour le suivi comptable et juridique de leur appareil de formation** (EDF, LA POSTE, SNCF, RANDSTAD...)
- **pour la mise en place, la structuration et la sécurisation de leur CFA** au sens des nouvelles dispositions règlementaires (ENGIE, LACTALIS, SAINT GOBAIN, HERMES...).

À LA CROISÉE DES CHEMINS

Outre le suivi quotidien de plus de 300 organismes de formation et CFA, ORCOM est aujourd'hui l'interlocuteur du ministère du Travail (DGEFP, DRIEETS) et intervient régulièrement auprès des organismes financeurs (OPCO, Régions) dans la définition, l'évaluation et le contrôle de leur politique de financement de la formation.

UN PÔLE DÉDIÉ

L'expertise sectorielle mobilise une quarantaine de consultants en capacité d'intervenir sur l'ensemble du territoire et à l'extérieur et répond aux exigences nécessaires à la mise en place du CFA d'entreprise : juridiques, comptables, sociales, fiscales, organisationnelles, système d'information.
Nos services spécialisés vous accompagnent dans la structuration et la sécurisation de votre projet : modèle économique et juridique, assistance au conventionnement, système d'information, organisation et démarche qualité,...

TÉMOIGNAGE

Dans le cadre de nos relations commerciales avec ORCOM nous avons su apprécier, au-delà de la gestion quotidienne de notre activité, l'expertise des consultants sur les différents sujets touchant à l'apprentissage. La veille documentaire et réglementaire, les conseils apportés dans un contexte mouvant ont permis une organisation au plus près de nos besoins.
La réactivité du cabinet sur les sujets d'actualités comme sur les sujets de fonds nous a permis d'assurer la progression de notre organisation en termes de gestion.

Nous avons noué une relation partenariale de confiance avec ORCOM. Leurs réponses pertinentes sur des sujets de première importance permettent d'éviter tout dysfonctionnement.

Laurence Dessauger Genetay
Directeur IMC ALTERNANCE
CFA Groupe RANDSTAD

LES + ORCOM

- **EXPERTISE :** le suivi comptable, juridique et financier de plus de 300 organismes du secteur
- **CONSEIL :** un phasage structurant qui garantira l'ouverture effective de votre CFA
- **SÉCURITE :** des ressources mobilisables sur l'ensemble des composantes du projet

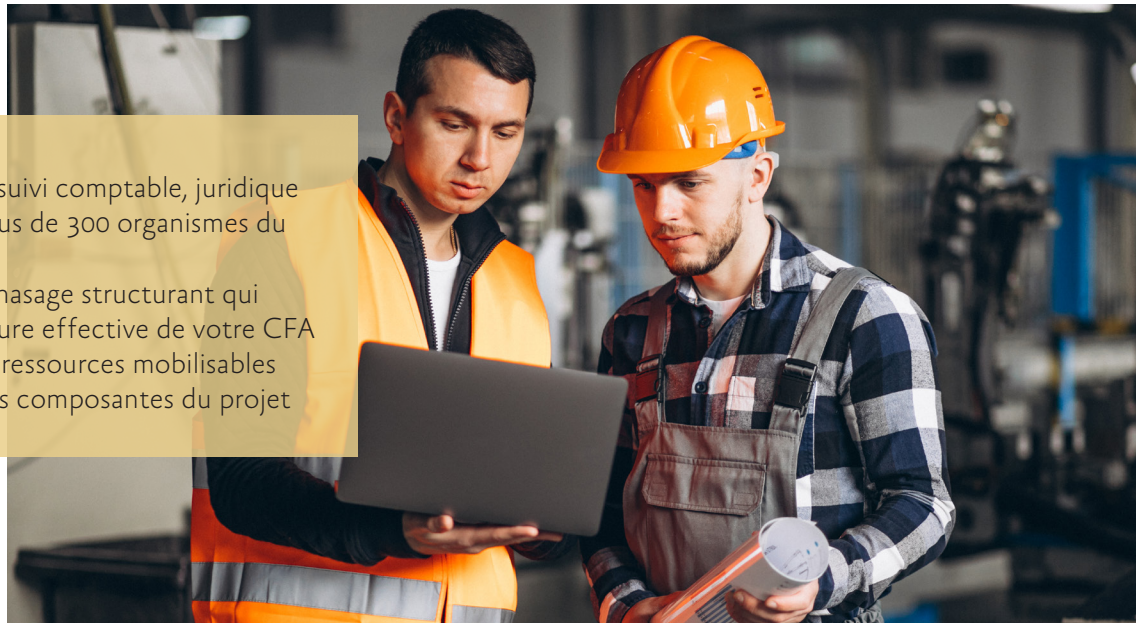

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

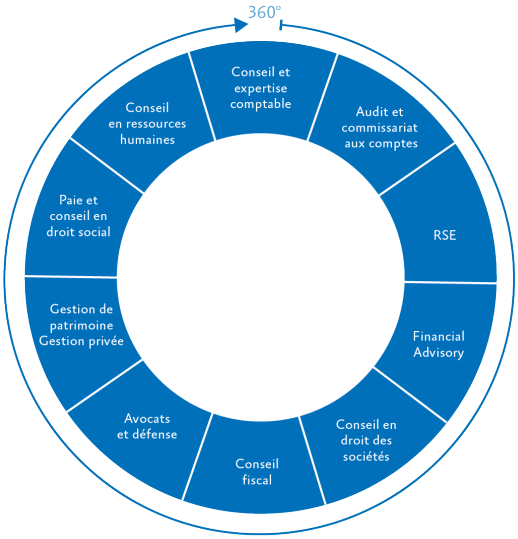

CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE

Établissement des comptes annuels
Consolidation
Gestion
Organisation & contrôle interne
SI et transformation digitale
Acquisition & Transmission
Financement
Outsourcing

AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

Commissariat aux comptes
Audit contractuel
Examen contrôle interne
Audit social
Audit juridique
Audit fiscal
Audit IT

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Diagnostic et accompagnement à la stratégie RSE
Audit et certification
Statut des entreprises à mission

FINANCIAL ADVISORY

Modélisation et audit
Financement et restructuration
Fusions et acquisitions
Transactions services et évaluation

CONSEIL EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Acquisition / Cession
Restructuration
Vie des entreprises
Fonds de commerce / Baux

CONSEIL FISCAL

Fiscalité des entreprises
Fiscalité des particuliers
Fiscalité locale
Fiscalité internationale
Assistance aux contrôles fiscaux

AVOCATS ET DÉFENSE

Droit social
Droit commercial
Droit fiscal
Droit des sociétés

GESTION DE PATRIMOINE GESTION PRIVÉE

Statut du dirigeant
Fiscalité personnelle
Retraite
Gestion patrimoniale
Private equity

PAIE ET CONSEIL EN DROIT SOCIAL

Audit paie
Etablissement des paies et charges sociales - SIRH
Coffre-fort électronique
Assistance aux contrôles
Audit social
Gestion du personnel
Contrat de travail et rupture
Intéressement et participation
Comité social et économique
Restructuration d'entreprise

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Recrutement et approche directe
Audit, conseil, coaching
Formation
Accompagnement des carrières & des transitions

www.orcom.fr

Estelle COLLET
Associée, Expert-comptable
ecollet@orcom.fr
06 87 65 78 57

Xavier BOUTARD
Directeur du Pôle Formation et apprentissage
xboutard@orcom.fr
02 38 77 76 05